## Publication du projet de rÃ"glement sur le prélÃ"vement des eaux et leur protection

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o January 2012

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, annonce la publication d'un projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Ce règlement permettra d'assurer la bonne gestion de l'eau, au bénéfice de la population et des écosystèmes qui en dépendent. "Ce projet de règlement est important, a précisé le ministre, car il permettra de compléter le processus initié par la sanction de la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau (Loi sur l'eau), adoptée en 2009."

Le projet de rÃ"glement précise les catégories de prélÃ"vements d'eau qui seront assujetties au nouveau régime d'autorisation des prélÃ"vements introduit par la Loi sur l'eau, les conditions de délivrance de l'autorisation et de renouvellement de l'autorisation pour les prélÃ"vements existants, et la durée de cette autorisation.

Par la publication de ce projet de rà "glement, le gouvernement du Quà ©bec annonce à ©galement certaines dispositions qu'il entend mettre en œuvre pour renforcer la protection des eaux exploità ©es à des fins d'alimentation en eau potable. Ces dispositions s'inscrivent dans le projet de Stratà ©gie de protection et de conservation des sources destinà ©es à l'alimentation en eau potable qui fera à ©galement l'objet d'une consultation publique.

Pour les prélÃ"vements d'eau souterraine, le projet de rÃ"glement reconduit essentiellement les exigences en vigueur depuis 2002, dans le RÃ"glement sur le captage des eaux souterraines. Pour les prélÃ"vements d'eau de surface, il introduit l'obligation pour les municipalités de caractériser la vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable. Le gouvernement du Québec démontre ainsi toute l'importance qu'il accorde à l'eau, ressource essentielle à la vie.

"Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que le gouvernement du Québec modernise les outils dont il dispose pour s'assurer que la population ait accÃ"s à une eau de qualité aujourd'hui et pour les années à venir. C'est une priorité absolue à nos yeux", a conclu le ministre Arcand.

Il est possible de consulter le projet de rA glement et la Loi sur l'eau sur le site Internet du ministA re.